

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 15 MARS 2017

Diesel

L'enfumage continue

Le journal Libération a publié aujourd'hui un article contenant des informations issues du rapport transmis par la Direction Générale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) au Parquet de Paris sur l'affaire Renault. La stratégie de Renault, qui consiste à faire fonctionner le système de dépollution uniquement entre certaines températures est considérée comme une tromperie passible d'amende par la DGCCRF. Les véhicules incriminés doivent être rappelés au plus vite pour correction et pour que leur homologation soit retirée lorsque ces derniers ne passent même plus le test d'homologation officiel.

En septembre 2015, le scandale Volkswagen éclate. Sur certains véhicules diesel de la marque, un logiciel truqueur a été trouvé, permettant au véhicule de détecter quand il se trouve en situation de test en laboratoire, afin de limiter les émissions de dioxyde d'azote et donc réussir le test d'homologation. Le dioxyde d'azote (NO₂) est un gaz irritant, notamment pour l'appareil respiratoire et qui contribue aux effets cardiovasculaires sur la santé. Les émissions du diesel sont classées « cancérigène certain » par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis 2012. Des tests de voitures diesel en situation réelle de conduite, réalisés par plusieurs pays dont la France, ont fait la lumière sur un scandale diesel généralisé à l'ensemble des constructeurs automobiles.

Les constructeurs français devant la justice

Le dossier de Renault est devant le Parquet depuis le 10 novembre 2016et une investigation est donc ouverte concernant les émissions de certains véhicules du constructeur. De forts dépassements avaient été observés pour certains d'entre eux¹. Jusqu'à 11 fois plus d'émissions de dioxyde d'azote (NO₂) pour la Renault Talisman et presque 50% plus d'émission de CO₂ pour la Renault Clio IV. Des dépassements qui risquent de coûter cher au constructeur automobile. Le 9 février 2017, le dossier de PSA a également été transmis à la justice, auprès du Parquet de Versailles. Ce constructeur va-t-il suivre le même chemin que Renault ? Pour Denez L'Hostis, Président de France Nature Environnement, « il est légitime que les responsables de ces dépassements de pollution scandaleux observés pour certains véhicules diesel soient punis. Ces émissions portent directement atteinte à la santé des citoyens et constituent une tromperie pour le consommateur. Pour cette raison, FNE envisage de se porter partie civile dans l'affaire Renault. »

https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-27305-rapport-commission-enquete-emissions-vehicules.pdf